



Les autorités fédérales exigent l'abandon de la désignation "Examen professionnel supérieur".

Tout d'abord, les partisans du projet nous ont fait croire durant 5 ans qu'il s'agissait d'un "**examen professionnel supérieur fédéral TC**" (TC = thérapie complémentaire). Ceci était leur seule promesse. Le Conseil fédéral y a mis fin en 2007.

Ensuite les partisans du projet ainsi avorté n'ont pas voulu abandonner leur projet et l'ont poursuivi sous des noms trompeurs :

- Ils poussent aujourd'hui encore les praticiens/praticiennes de méthodes alternatives à faire des "cours d'évaluation d'équivalence" coûteux. Ces cours donneraient "l'admission... au futur diplôme fédéral en thérapie complémentaire"¹. Le hic, c'est que ce diplôme n'a jamais existé et n'existe pas actuellement. Il n'est pas non plus planifié !
- Ils promettent un "**Examen professionnel supérieur TC**". Ceci sonne comme un examen de la plus haute qualité et reconnaissance, presque comme l' "**Examen professionnel supérieur fédéral en TC**" promis originellement. Seulement : il s'agit de quelque chose d'entièrement différent. L'examen inventé de toutes pièces n'a été réclamé par personne, reconnu par personne : ni par les caisses maladies, ni par les organes de reconnaissance, ni par les autorités. Sans parler des clientes et des clients ! Ainsi, à la question "**Pourquoi devrais-je m'engager dans tout cela... ?**" les inventeurs doivent simplement admettre : "Il est possible que les reconnaissances actuelles suffisent aussi à l'avenir."². Pas seulement possible, mais fort probable.

Les autorités fédérales prennent position

Après l'arrêt du projet initial par le Conseil fédéral en 2007 déjà, le **Département de l'économie** a maintenant pris position (4.9.08) par son département de l'**OFFT** (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie). Il montre à l'Association faïtière DvXund ainsi qu'à l'Association professionnelle de kinésiologie "KineSuisse" que les titres qu'ils utilisent sont ambigus et les invite de manière claire à les corriger :

- **„Examen de branche“**: L'OFFT écrit tout d'abord clairement aux deux associations qu'il est „conseillé de changer le titre de l'examen de la branche thérapie complémentaire et de renoncer à la désignation „examen professionnel supérieur. “. L'OFFT ajoute en donnant ainsi du poids à son conseil : „Nous comptons sur votre compréhension et coopération. “. En clair : il ne saurait plus s'agir d'„**Examen professionnel supérieur TC**“.
- **„Bilan de compétences“**. L'OFFT s'exprime ensuite sur l'autre titre prêtant à confusion, à savoir les „**cours d'évaluation d'équivalence de compétences**“. Ce qui se cache en réalité derrière ce terme est clairement dit par l'OFFT qui écrit : „Le processus d'évaluation d'équivalence de compétences, comme vous le nommez, est un bilan de compétences“. L'OFFT critique ensuite les associations DvXund et KineSuisse lorsqu'il écrit : „Avec l'indication d'une équivalence, vous impliquez que ces compétences documentées peuvent équivaloir à un diplôme.“ En effet: le mot „équivalence“ n'a pas d'autre sens. L'OFFT corrige : „La législation suisse sur l'éducation et la formation ne connaît pas d'équivalences intra-nationales de diplômes“ et recommande l'abandon total du titre et „l'utilisation de termes non équivoques“.

¹ DvXund le 15.8.2007 (voir website www.xund.ch sous "Cours CPC/EQTC") : A quoi sert la procédure EQ TC? "Je suis admis-e... à l'examen fédéral planifié en Thérapie Complémentaire".

² DvXund, dito



Pourquoi donc un „examen de branche“?

„Examen supérieur TC“ et „cours d'évaluation d'équivalence“ se sont révélés être des étiquettes trompeuses. Ce qui reste de toutes ces promesses: un banal „**bilan de compétence**“ privé et le plan d'un „**examen de branche**“.

Pourquoi „tout cela“?

Personne n'a revendiqué un examen de branche. Personne ne s'est plaint du travail actuel des praticiens de méthodes alternatives, pour autant qu'ils soient reconnus par le RME et l'ASCA. Pourquoi donc un „examen de branche“?

Une fois que le projet „examen supérieur fédérale TC“ avait échoué, ses partisans ne voulaient pas l'accepter et ont vite inventé, comme solution de rechange, un „examen supérieur TC“. Aujourd'hui, il n'en n'est plus question. Nouvelle solution de rechange: un „examen de branche“?

Qui profite de "tout cela" ?

Les bénéficiaires d'un bilan de compétences et d'un examen de branche sont :

- Ceux qui gagnent beaucoup d'argent avec les frais de cours d'évaluation d'équivalence de compétences. Si les membres du DvXund paient les CHF 1'100.- de frais de cours, ceci donnerait un gain de **CHF 6'050'000.-...**
- Certains instituts qui aimeraient demander à d'anciens élèves de passer une seconde fois à la caisse et exiger des nouveaux étudiants des frais de formation nettement plus élevés.
- Certaines associations qui font de l'argent avec ce business (examineurs, formateurs, cotisations de leurs membres, préparateurs, classeurs de qualité, "cours d'équivalence", etc.).
- Certains assureurs qui pourraient éventuellement retirer à des praticiens leur reconnaissance.

A qui "tout cela" porte-t-il préjudice ?

Les lésés par un bilan de compétences et un examen de branche sont :

- Les praticiens déjà reconnus: ils ne gagnent rien. Ni d'avantage de reconnaissance, ni de nouvelles possibilités de travail. Mais ils perdent beaucoup d'argent, de temps et leurs nerfs.
- Les futurs praticiens à qui on demande des prix exorbitants pour des cours inutiles, c'est-à-dire n'ayant pas de rapport avec la profession.
- Les praticiens de méthodes alternatives qui sont poussés dans une direction pseudo-médicale.
- Les clients et clientes : ils pourraient ainsi perdre des kinésithérapeutes expérimentés qui n'ont ni le temps, l'argent et les nerfs pour de nouveaux examens totalement inutiles.
- Les clients et clientes qui auront à faire à davantage de pseudo-médecins.

Que faire ?

- La meilleure chose est de ne rien faire. Gardez simplement vos distances avec cet examen de branche.
- Mais vous pouvez faire plus que Rien : **informer**. Expliquer clairement à tous les collègues, formateurs, clients, responsables d'instituts que l'utilisation de ces désignations trompeuses et un deuxième examen coûteux sont incompatibles avec notre éthique professionnelle.
- Faites-nous part de votre avis. Merci.

Oberwil, septembre 2008